

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
PLAN DE RELANCE - Accompagner l'effort des organismes de formation dans l'accueil des demandeurs d'emploi	

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code du travail, notamment la 6ème partie - Livre III relative à la formation professionnelle,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 adoptant la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP) ainsi que le Schéma régional des formations sanitaires et sociales qui lui est annexé,
- VU** la délibération du Conseil régional du 22 mars 2018 adoptant le Plan de bataille pour l'emploi,
- VU** la saisine du Conseil économique, social et environnemental régional et l'audition de la Présidente en date du 7 juillet 2020

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion

ENTENDU André MARTIN, Christelle CARDET, Jean GOYCHMAN, Violaine LUCAS, Nathalie POIRIER, Marie-Cécile GESSANT

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de la prise en charge des surcoûts liés notamment à la mise en œuvre des formations à distance et des mesures sanitaires supportés par les organismes de formation pendant la période de confinement et depuis le déconfinement;
- du versement de la totalité de la prime accompagnement performance pour tout stagiaire qui s'est vu proposer un parcours de formation à distance;
- du renforcement du plan de professionnalisation des acteurs de la formation professionnelle ligérienne;

- du lancement d'un appel à projet Innovation dans le cadre de l'axe 3 du PACTE 2021;
- du renforcement de la commande de formations 2020 pour augmenter de 20% le nombre de places offertes aux demandeurs d'emploi.

PRECISE

que ces décisions seront complétées pour leur mise en œuvre par délibérations de la Commission permanente

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

Groupe Alliance des Pays de la Loire- Traditions et Libertés et Alain AVELLO absents lors du vote

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 15/07/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs